

Projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement

Déclaration du groupe de la CFTC

Le vieillissement représente un sujet majeur aux multiples conséquences à la fois organisationnelles et financières, avec en premier lieu l'impact sur les équilibres générationnels.

La CFTC accueille favorablement le futur projet de loi du gouvernement qui répond à un enjeu sociétal fort.

S'appuyer sur une approche intergénérationnelle est incontournable pour avancer sur des sujets comme le maintien au domicile. Cet aspect aurait pu être davantage traité dans la saisine famille, car l'évolution des familles a forcément un impact sur l'accompagnement des personnes âgées.

La prise en compte de l'aspect transversal du dossier qui impacte tous les ministères est une bonne chose.

L'anticipation qui tend à rendre les personnes actrices avant l'apparition des problèmes en leur donnant des moyens d'information, ou en les associant à l'organisation de leur vieillissement est importante.

Le libre choix s'impose sur le mode de vie entre domicile et établissement d'accueil. Pour que ce choix soit libre, il ne peut être dicté par des raisons purement financières, par des pressions des accompagnants publics ou familiaux ou par défaut de possibilités acceptables.

L'amélioration de l'APA, si elle ne règle pas tous les problèmes de solvabilité, va dans le bon sens. Néanmoins, la CFTC regrette que les sommes engagées et ce, même en dépit de la montée en charge, resteront inférieures aux besoins de la population.

L'amélioration de l'évaluation, qui prend en compte le degré d'autonomie de la personne, mais également son environnement matériel et humain, est une bonne chose.

La proposition d'une meilleure coordination des acteurs de santé autour du médecin traitant constitue une forte amélioration des conditions de soin.

Ce faisant, la CFTC note que la délimitation du rôle de chacun n'est pas très claire et la place des partenaires sociaux réduite. Elle espère que les décrets d'application viendront lever certaines ambiguïtés quant à la répartition des compétences entre les différents acteurs.

La CFTC se félicite de la reconnaissance juridique accordée aux aidants non-professionnels.

Concernant l'habitat collectif à destination des personnes âgées, la CFTC salue les efforts consacrés par le projet de loi.

Les personnes âgées sont des personnes, c'est dire qu'elles sont ouvertes à des environnements physiques et sociaux à prendre en compte. Cela suppose la création de commerces et d'activités de proximité, d'intégration dans la vie de la cité, d'aménagement des espaces de marche sécurisés, de repos tels que des bancs publics. De même, la mixité intergénérationnelle est importante. Le cahier des charges des logements collectifs doit prévoir un panier minimal de prestations et d'activités (coiffure, loisirs, etc.).

La CFTC a voté l'avis.